

Écoprotection des bois

Bernard Dupuy
Cirad-forêt, TA 10/B
Campus international de Baillarguet
34398 Montpellier Cedex 5
France



Le Centre technique du bois et de l'ameublement (Ctba) a organisé un colloque *Durabilité et préservation du bois* à la Sorbonne (Paris, France), les 5 et 6 novembre 2002. Plus de 200 participants – industriels, experts, chercheurs, juristes, hommes politiques, utilisateurs – ont débattu des enjeux et conséquences de la préservation des bois dans l'habitat. Les problèmes d'écotoxicité et de gestion des risques ont dominé les débats.

La Directive biocides¹ encadre la composition des produits de traitement et de conservation des bois. Son objet est d'harmoniser les réglementations européennes pour une meilleure protection du vivant et une gestion des risques environnementaux. Elle influence les orientations stratégiques des formulateurs et des fabricants de produits. Ainsi, de nombreuses matières actives et spécialités sont appelées à disparaître d'ici 2010.

De nouvelles formulations biocides sont à l'étude pour créer une nouvelle génération de produits. Le coût élevé des recherches (5 à 15 millions d'euros par matière active) conduira à une réduction et une standardisation des gammes de produits. C'est le prix d'une sécurité accrue pour l'homme et son environnement.

Dans ce cadre, le développement de procédés alternatifs aux produits Cca (cuivre, chrome, arsenic), interdits à partir de 2004 pour certaines utilisations publiques (aires de jeux, clôtures...) est prévisible. Notamment, les bois traités à haute température devraient connaître un développement rapide.

L'application de la récente « loi termites » soulève des problèmes techniques. Il a été notamment question du traitement des déchets de chantiers et de la réalisation de l'état parasitaire dans les parties communes des immeubles d'habitation. Les collectivités locales ont présenté leur rôle dans le zonage et la lutte anti-termites. Le public a été très attentif à ces problèmes qui touchent l'habitat.

Pour s'adapter à ces évolutions, la formation continue et l'accréditation des experts sont nécessaires. De même, la gestion des bois traités en fin de vie doit rapidement être améliorée dans le cadre du recyclage des déchets urbains. La grande écotoxicité de ces bois traités nécessite des dispositions particulières conformes aux lois sur l'air et l'eau (co-incinération, pyrolyse...). Un effort reste à faire dans l'information du public.

L'évolution actuelle du paysage européen des produits de traitement et conservation des bois intéresse les pays du Sud. L'importance du matériau bois et l'acuité des problèmes de santé publique font de ces thèmes un sujet de coopération incontournable. L'excellente collaboration des différents acteurs de ces dispositions concernant l'habitat est un exemple à suivre pour le bien commun.

Contact :

catherine.weber@ctba.fr.; <http://www.ctba.fr/>
Le cédérom des annales (60 €) est disponible sur simple commande par fax : 05 56 43 64 78.

¹ Adresse du site du Bureau européen des substances chimiques : <http://ecb.jrc.it/>